

Arrêtés publiés le 4 octobre 2022
www.vaucluse.fr

Publiés le
4 octobre 2022
Département de
Vaucluse

POLE SOLIDARITES

Arrêté n° 2022-8057 portant sur la programmation des évaluations des services d'aide et d'accompagnement a domicile pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 decembre2027.

SERVICES DU DÉPARTEMENT

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

MISSION INGENIERIE PROJETS

ARRETE N° 2022 - 8057

**PORTANT SUR LA PROGRAMMATION
DES EVALUATIONS DES SERVICES
D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A
DOMICILE POUR LA PERIODE DU
1^{ER} JUILLET 2023 AU 31 DECEMBRE 2027.**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 3221-9 relatif aux compétences du Président du Conseil départemental en matière d'action sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, relative à l'obligation des Établissements ou Services Sociaux ou Médico-Sociaux (ESSMS) de procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, (articles 311-8 et 312-8 du CASF),

VU la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, confiant à la Haute Autorité de Santé la responsabilité d'élaborer une nouvelle procédure d'évaluation nationale et commune à tous les ESSMS,

VU le Décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS,

VU l'Article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles relatif à l'habilitation par la Haute Autorité de Santé des organismes pouvant procéder à l'évaluation des ESSMS,

VU le référentiel de la Haute Autorité de Santé relatif à la nouvelle évaluation des ESSMS publié le 10 mars 2022,

Considérant l'obligation de l'autorité de tutelle en charge des autorisations de définir une programmation respectant le rythme quinquennal des évaluations de la qualité des ESSMS ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département de Vaucluse,

ARRETE

Article 1 : OBJET

Dans un objectif d'amélioration du dispositif d'évaluation, les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la Haute Autorité de Santé mentionnée à l'article L. 161-37 du code de la sécurité sociale.

Les résultats des évaluations pris en compte pour le renouvellement de l'autorisation sont ceux transmis sur la période d'autorisation ou de renouvellement et jusqu'à deux ans avant la date de fin de l'autorisation.

Article 2 : ORGANISMES HABILITES POUR PROCEDER A L'EVALUATION

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile doivent se conformer au décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation des ESSMS. Le comité français d'accréditation publie sur son site internet la liste des organismes accrédités.

Article 3 : RYTHME ET CALENDRIER DES PROGRAMMATIONS

Une programmation des évaluations doit être définie et arrêtée au 1^{er} octobre 2022 par les Autorités de tarification et de contrôle pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile devront fournir au Département une évaluation sur un rythme quinquennal et selon le calendrier de programmation joint en annexe 1.

Article 4 : NOUVELLES AUTORISATIONS

Toutes les nouvelles autorisations qui seraient délivrées par le Département après le 1^{er} octobre 2022, feront l'objet d'une évaluation quinquennale et ce à compter de la date d'autorisation.

Article 5 : TRANSMISSION DES EVALUATIONS

Les évaluations seront transmises au Département par courrier avec accusé de réception et sous format dématérialisé au plus tard à la date mentionnée dans le calendrier.

Ces résultats doivent également être transmis à la Haute Autorité de Santé.

Article 6 : DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

La date d'entrée en vigueur du présent arrêté est fixée au 1^{er} octobre 2022. La programmation fixée au travers du présent arrêté pourra faire l'objet de modifications dans les mêmes conditions.

Article 7 : RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente du Conseil départemental et/ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30941 Nîmes cedex 09, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision au recueil des actes administratifs du Département.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil départemental, Madame la Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Solidarités, Monsieur le Directeur de l'Autonomie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au sein du Recueil des Actes Administratifs du Département de Vaucluse.

3 0 SEP. 2022

Avignon, le

La Présidente

ANNEXE 1

Accusé de réception en préfecture
084-228400016-20220930-2022-8057-AR
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Programmation des évaluations des Services d'aide et d'accompagnement à domicile
pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027

Date buttoir de remise de la prochaine évaluation	Service d'aide et d'accompagnement à domicile
31/12/2023	ALLO SERVICES, ANCRE A DOMICILE, BLEU CIEL SERVICE A LA PERSONNE, BOSTON SERVICES QUALISERVICES, CCAS AVIGNON, DOMICIL' +, FREE DOM VAUCLUSE, LE PIED A L'ETRIER, L'ENVOL QUALITE, LH SERVICES AIDES ET SERVICES, RESEAU ALOIS SERVICE 84, TOUFAIR A DOM.
31/03/2024	SOLEIL A DOMICILE.
30/06/2024	CCAS LE PONTET.
30/09/2024	AIDES SERVICES, DESTIA / SOUS MON TOIT, OZ A DOMICIL'.
31/12/2024	ADISPO/DESTIA, ADMR FEDERATION LE PONTET, AIDADOMI, AIDE AUX FAMILLES DE VALREAS, AIDE ET INTERVENTION A DOMICILE, AIDE FAMILALE POPULAIRE, ASSOCIATION GENERALE D'AIDE AUX FAMILLES, AZAE - A2MICILE EUROPE, CCAS BEDARRIDES, CCAS CARPENTRAS, CCAS CAUMONT SUR DURANCE, CCAS CAVAILLON, CCAS ISLE SUR LA SORGUE, CCAS LE THOR, CCAS MONTEUX, CCAS ORANGE, CCAS PERNES LES FONTAINES, CCAS SORGUES, CCAS VEDENE, DOMINO SERVICE 84, DOMUSVI, HOME SERVICES, O2 AVIGNON, PROXIM EMPLOI, SOLIDAIEMENT VOTRE.
31/03/2025	ADAR PROVENCE, ADHAP SERVICES/ ARTEMIS, APEF LE PONTET JOMI, RELAIS A DOMICILE JMPRA.
30/06/2025	AMICIAL, DOMITYS LES CIGALES DU LUBERON et DOMITYS LA CITE DES PRINCES.
30/09/2025	CCAS MERINDOL, JUNIOR ET SENIOR'S SERVICES LA LISE, SENIOR COMPAGNIE / ZEPHIR, TENDRE UNE MAIN.
31/03/2026	AZAE - A2MICILE 84.
30/06/2026	APEF CAVAILLON OUSTAU SERVICES, DE LIEN EN LIEN, VITALLIANCE.
30/09/2026	AXEO SERVICES VAISON LA ROMAINE.
31/12/2026	DOMICILAT.
30/03/2027	ALBERT ET LOUISE, MONTANA AVIGNON, PROXIDOM SERVICES CRISTAL LINE.
30/06/2027	APEF ORANGE AAD VENTOUX, MA DIGNITE.
30/09/2027	LES JARDINS D'ARCADIE.
31/12/2027	O2 PERTUIS.